

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

Date de convocation : 15/09/2016

Date d'affichage : 15/09/2016

L'an deux mille seize, le vingt-six septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VITOT légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Joël LELARGE, Maire de VITOT.

Etaient présents : Mesdames Jeannine ALNET, Sylvie MONNIER, Evelyne LAVENAS, Aline POUPINET, et Sabrina SEDIEU-PLANCQUEEL, Messieurs Jean-Michel ROUX, Yann LEBOURG, Lionel CHAINON, Alain MARECHAL et Hervé RUPIN.

Absents excusés : Georges GUENET Christelle CORROY, Maximilien CATHERINE, Martine DURET.

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité et signé.

A été élu secrétaire de séance : M. Yann LEBOURG

1) Assainissement des eaux usées : Point sur le dossier / suite à donner.

→ *Délibération N°2016/19*

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un courrier de l'Agence de l'Eau a été reçu courant juillet pour préciser que le solde de la subvention prévue ne serait perçu qu'à la condition que les tests de conformité des installations soient réalisés. Ce qui n'est pas le cas jusqu'alors. Ces tests n'ont pas été chiffrés par le bureau d'études Concept Environnement alors que ce dernier avait précisé le caractère obligatoire de ces vérifications lors de la réunion publique qui avait précédé les travaux. L'ensemble du Conseil s'accorde à dire qu'il s'agit là d'un défaut de conseil qui porte préjudice à la commune. La rédaction d'un courrier précisant le mécontentement du Conseil est envisagée.

Cependant, la mise en œuvre de ces tests devient urgente, c'est pourquoi Monsieur Lelarge a réclamé un devis à l'entreprise Veolia qu'il soumet à l'approbation du Conseil. Veolia propose la réalisation de cette prestation pour 6 435 € TTC soit 130 € HT par branchement. Le Conseil valide ce devis à l'unanimité.

2) Repas des Aînés.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le traditionnel repas des aînés de la commune aura lieu le dimanche 30 octobre prochain. Le choix du menu est validé par l'ensemble des conseillers. Des idées pour la photo illustrant le menu sont sollicitées.

Enfin Monsieur le Maire, malgré le fait que cette manifestation soit du ressort du CCAS de la commune, informe les membres du Conseil qu'une révision de l'âge requis pour être invité à ce repas serait peut-être envisagée du fait du nombre croissant d'aînés dans la commune et du manque de place, à terme, dans la salle polyvalente.

Ce sujet sera abordé à la réunion de CCAS prévue le lendemain.

3) Décisions budgétaires modificatives.

- FPIC

→ *Délibération N°2016/20*

Les crédits votés à l'article 73925 du budget communal ne sont pas suffisants pour honorer le FPIC de l'année 2016, il convient donc de réaliser les modifications suivantes :

Article 615228 (entretien autres bâtiments) : - 368 €

Article 73925 (FPIC) : + 368 €

Le Conseil autorise à l'unanimité ces modifications sur le budget communal 2016.

- Assainissement

→ *Délibération N°2016/21*

Monsieur le Maire précise au Conseil qu'afin de pouvoir régler les contrôles des branchements des particuliers au réseau d'assainissement collectif, il convient de réaliser des modifications dans le budget assainissement 2016 :

- Article 6781 (Charges exceptionnelles) : - 7 000 €
- Article 4581 (Dépenses pour le compte de tiers) : + 7 000 €

Le Conseil valide à l'unanimité ces modifications.

4) Point sur les travaux en cours.

- Ecole

Les travaux avancent normalement et les réunions de chantier hebdomadaires permettent un suivi optimal.

Monsieur le Maire remercie chaleureusement les membres du Conseil qui ont participé au déménagement et réaménagement de l'école avant les vacances et avant la rentrée.

- Logement communal

La mise en place de la nouvelle VMC est réalisée. Le changement des menuiseries extérieures sera quant à lui effectué pendant les vacances de la Toussaint afin de ne pas perturber davantage le quotidien de l'école pendant la période scolaire.

- Logement de Mme Frenel (rue du Buc)

Après de nombreuses et longues démarches administratives, Monsieur Lelarge a réussi à lancer le processus de réhabilitation du logement occupé par Mme Frenel, qui n'avait jusqu'à présent ni eau potable, ni sanitaire dans la maison. Les travaux ont débuté début septembre.

5) Réflexions sur les projets de travaux 2017.

Le Conseil décide de réitérer sa demande de DETR auprès de la Préfecture pour le projet de terrain multisports et d'aire de jeux pour enfants.

Il envisage aussi de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la réhabilitation du logement situé derrière la mairie.

6) Tour de Normandie Cycliste.

La 37^{ème} édition du Tour de Normandie Cycliste se déroulera du 20 au 26 mars 2017. La 4^{ème} étape de cette compétition partira du Neubourg et le départ de la course à proprement dit se fera à Vitot, rue du Moulin. Le circuit repassera de nouveau par Vitot ensuite, route de

Bourghteroulde. Il conviendra de sécuriser les abords de la course et dans la mesure du possible de pouvoir faire participer les élèves de l'école à cette manifestation.

7) Questions diverses.

- Contrôle des hydrants

Monsieur Maréchal prend la parole pour informer que le contrôle des hydrants de la commune sera réalisé les jeudi 6 octobre par 2 agents du CIS du Neubourg.

- Autorisations d'urbanisme

Madame Monnier prend la parole pour signaler son étonnement sur les travaux réalisés au 19 rue du Buc. En effet, il semble que des modifications notables aient été apportées à la maison (ouverture de fenêtres de toit, ravalement) sans qu'aucune autorisation n'ait été demandée en mairie. Monsieur Lebourg et M. Lelarge s'engagent à vérifier les demandes d'urbanisme déposées en mairie par ce pétitionnaire et le cas échéant à étudier les moyens de recours appropriés.

Monsieur Lelarge ajoute que l'adjoint à l'urbanisme et lui-même sont déjà intervenus plusieurs fois auprès de ce promoteur, qui a du mal à respecter les règles fondamentales de l'urbanisme.

La séance est levée à 22h00